

Bonjour

j'ai eu une Saisie attribution compte Bancaire

les courriers ont été adressés a l'adresse de mes parents ou je n'habite plus depuis plus de ...30 ans

j'insiste, sur aucun document officiel ne figure cette adresse.

et l'adresse de mon domicile est très bien connu de la CIPAV

A l'évidence cette signification est gravement irrégulière

mais le Cabinet d' huissiers J.Nocquet J.Flutre M.MARCIREAU ne souhaite rien entendre il m'invite a m'adresser au JEX?.

Pourriez vous m'apporter votre soutien ou vos conseils / pourriez vous me communiquer le cout de vos honoraires

je me tiens a votre disposition.

Bonjour,

A la suite d'une contrainte signifiée en mars 2021, suivie d'une saisie attribution bancaire le 21.09 dernier, le cabinet Nocquet est mandaté pour recouvrer un reliquat de cotisations 2016 pour +6 k€ env.

Lors de la cession de ma société en sept. 2016, le montant des cotisations a connu un réajustement de 371% !! Les documents de cession définitive n'ont pas formalisé l'accord passé avec le repreneur d'un paiement échelonné en 4 mensualités sur le 1er trimestre 2017.

Ma situation pro et perso depuis 2017 est la suivante : longue maladie (ALD) et pas de rentrée d'argent. Mon épouse seule pourvoie aux frais du foyer (3 enfants dont 2 en supérieur privé).

Les premiers échanges avec le cabinet d'huissier Nocquet n'ont pas abouti à un accord d'échancier du fait... du départ de la collaboratrice en charge du dossier. La reprise récente du dossier se traduit par un accroissement des frais d'huissier sans autre forme de procès.

Merci de votre concours pour m'indiquer les voies et moyens d'une solution juridiquement fiable et juste.

Cordialement.

Bonjour, Je viens vers vous car mon mari et moi-même ne parvenons pas à obtenir de la Cipav un état de compte détaillé de nos cotisations. Nous avons eu des remboursements mais sans aucune explication. Depuis près d'un an, nos nombreux contacts tél. ou via le site sécurisé restent sans réponses ou plutôt les réponses apportées ne correspondent en rien à nos nombreuses demandes.

Plusieurs gestionnaires eus au tél. ne nous ont pas caché qu'il y a avait un réel souci sur nos comptes mais les responsables en place semblent faire barrage car dès qu'il s'agit d'en savoir plus les réponses sont hors sujet, contradictoires ou évasives. Cette méthode consiste certainement à nous laisser pour que l'on "lâche l'affaire". Mais c'est très mal nous connaître. Nous souhaitons déposer plainte auprès du Tribunal compétent car ils ne respectent en rien leur rôle de transparence auquel ils sont pourtant tenus. Merci de bien vouloir nous donner la marche à suivre.

Bonjour,

J'ai demandé une liquidation simplifiée en Juin 2021 qui a été acceptée.

J'ai rencontré le liquidateur début Août 2021.

Nous avons établi la liste des dettes qui sont essentiellement sociales et fiscales.

La cipav a réclamé au liquidateur les sommes dues (nous avons un document fin aout 21) Lundi 27/09/21 un huissier est venu chez moi avec un serrurier pour faire une saisie forcée (ils ont laissé un avis de passage sur la table). Ils n'ont pas refermé la porte et sont rentrés sans les protections covid (masque/gel). Nous avons toutes les vidéos enregistrées avec le son) Je souhaiterai faire opposition à la saisie. Le liquidateur m'a fourni la déclaration de créance qu'ils ont reçu de la CIPAV.

En ce qui me concerne je ne savais pas que c'était des dettes qui sont réclamées en nom propre, sinon je l'aurai inclus dans mon dossier de surendettement.

Pouvez-vous m'aider ?

Merci beaucoup.

Salut,

nouveaux témoignages ;

Bonjour,

En 2021 je passe de 200 k à environ 50 k de chiffre d'affaires, et donc forcément l'appel de cotisations CIPAV est fortement surévalué. Ils me demandaient 22 k, j'ai fait 2 estimations de revenus 2021 à 55 k puis 25 k, mais ils me demandent toujours 20 k (sur 25 k de bénéfices !). Le problème venant des tranches de la retraite complémentaire, ils s'obstinent à me laisser dans la classe comme en 2020 alors que je devrais me retrouver en classe B et payer 3 k au lieu de 18 k pour cette partie... Ils m'ont bien confirmé qu'ils me rembourseraient en 2022, mais c'est impossible pour moi de leur faire une avance de trésorerie alors que je n'en ai pas ! Ils me refusent également un échéancier car je suis à jour de mes cotisations : je pourrais avoir (peut-être) un échéancier à partir du 15 octobre si je ne paye pas, mais alors ils l'associeront forcément avec une majoration de 5 % ! Une majoration pour retard de paiement sur une avance de trésorerie qu'ils devront me restituer !

Bref, je voudrais savoir si je peux contester cet appel de cotisation ou pas, étant donné que le montant est correct avec leur règle de calcul complètement absurde, à savoir que la complémentaire est calculée sur la base N-1 et qu'ils refusent de prendre en compte le revenu estimé pour cette partie.

Merci pour votre aide,

Sylvain

bonjour ,

inscrite depuis 2006 , le premier courrier que j'ai reçu concernant la cipav est un avis passage d'huissier pour une signification de contrainte en date du 26/08/2019 - j'ai donc envoyé plusieurs courriers à la cipav , leur demandant de quoi il s'agissait et comme seule réponse , divers courriers de demande de cotisations avec , à chaque fois , des montants différents - en mars 2021 , ils bloquent mes comptes pour une somme d'environ 2 800 € - sur ce , je me renseigne de mon côté et leur envoie un courrier leur faisant savoir que je n'étais pas contre le fait de payer mes cotisations mais que je ne souhaitais pas cotiser au régime de retraite complémentaire (mon chiffre d'affaire a été très bas pendant plusieurs années) - leur réponse est que je devais les prévenir fin 2016 , fin 2017, fin 2018 ... pour demander la réduction correspondante - je leur ai répondu que je n'avais pas eu "l'occasion" de m'exprimer à ce sujet puisque je n'avais jamais eu de demande de cotisation avant la signification d'huissier - leur dernière réponse , ma demande est forclosée et ils m'envoient apparemment à nouveau l'huissier !!! je souhaiterai donc saisir le tribunal - dans l'attente de vous lire ou vous entendre

